Quatre-vingt-neuvième année. — N° 165. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 18 Juillet 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 7106).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 16 juillet 1957 portant promotion, nomination et affectation d'officiers généraux (armées de terre, de mer et de l'air) (active et réserve) (p. 7106).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret du 11 juillet 1957 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7108).

Agriculture. — Equipement et plan agricoles.

Décret du 17 juillet 1957 portant délégation de signature (p. 7108).

Arrêté du 17 juillet 1957 relatif à la réglementation de la réexpédition du bétail présenté sur les marchés attenant aux abattoirs (p. 7108).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté fixant la composition des jurys du concours d'agrégation des facultés de droit en 1957 (p. 7108).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêtés du 17 juillet 1957 relatifs au tarif de responsabilité des caisses primaires de sécurité sociale (p. 7109).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté fixant la liste des candidats admissibles au concours de délégué adjoint des services extérieurs (p. 7109).

MINISTERE DE L'ALGERIE

Arrêté portant délégation de signature (p. 7109).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocations de commissions et de sous-commission. — Réunions de commissions (p. 7110).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 7110).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution et rectificatif (p. 7111).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux exportateurs de marchandises à destination de l'étranger (p. 7135).

Avis aux importateurs de pièces de rechange originaires et en provenance des pays de l'O.E.C.E. et de leurs territoires d'outre-mer, des Etats-Unis et du Canada (p. 7135).

Résultats du tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 7112).

Situation du Trésor (31 mars 1957) (p. 7113).

Annonces (p. 7136).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 76 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 17 juillet 1957. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3673).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 14

Avis et rapports. — Séances des 9 et 10 juillet 1957. — Revalorisation provisionnelle immédiate des prestations familiales: Rapport présenté par M. Noddings. — Projets de réduction des investissements énergétiques pour l'année 1957: Rapport présenté par M. Ferlet (p. 493).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Cabinet du ministre.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 13 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés conseillers techniques au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice:

M. Gérard Frèche, conseiller d'Etat.

M. Louis Damour, conseiller à la cour de cassation.

Art. 2. — Sont nommés:

Chef de cabinet.

M. Jacques Bonin, procureur de la République en service détaché.

Attachés.

M. Pierre Restany (Assemblée nationale).

M. Jean Mendras (Conseil de la République).

Chef du secrétariat particulier.

Mme Camille Mauger.

Chargé de mission.

M. Guy Chavanon, premier substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

Conseiller technique (chargé des affaires pénales).

M. Daniel Albaut, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris.

Conseiller technique (chargé des affaires administratives).

M. René Servoise, chargé de mission au commissariat général du plan de modernisation et d'équipement.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 13 juin 1957, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 1957.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 16 juillet 1957 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le colonel d'infanterie Guigard (Louis-Joseph) est promu dans la 1re section du cadre de l'état-major général, au grade de général de brigade pour prendre rang du 20 juillet 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 16 juillet 1957 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre);

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le colonel d'infanterie Combal (Samuel-Louis) est promu dans la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve), au grade de général de brigade pour prendre rang du 1er juillet 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 16 juillet 1957 portant promotion dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine);

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de vice-amiral.

(A compter du 1er août 1957.)

M. le contre-amiral Géli (Charles-Henri-Marie-Bertrand), du port de Brest, en remplacement de M. le vice-amiral Rebuffel (G.-L.), placé dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
FRANK ARNAL.

Décret du 16 juillet 1957 portant nomination au grade de contre-amiral dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine et passage dans la deuxième section dudit cadre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 1er juillet 1957.)

M. le capitaine de vaisseau Baudoin (René-Gustave), du port de Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Ruyssen (H.-J.-A.), promu vice-amiral et placé en congé définitif du personnel navigant de l'aéronautique.

Art. 2. — M. le contre-amiral Baudoin (R.-G.) est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la deuxième section du cadre des officiers généraux de la marine, à compter du 2 juillet 1957.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
FRANK ARNAL.

Décrets du 16 juillet 1957 portant nominations dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 1er juillet 1957.)

M. le capitaine de vaisseau Granger-Veyron (Emile-Max), du port de Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Baudoin (R. G.), placé par anticipation et sur sa demande dans la deuxième section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
FRANK ARNAL.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade d'ingénieur mécanicien général de 2e classe.

(A compter du 1er juillet 1957.)

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Minot (Jean-Camille-Louis), du port de Lorient, en réalisation d'effectif.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
FRANK ARNAL.

Décret du 16 juillet 1957 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 49-823 du 25 juin 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux du corps de la marine;

Vu le décret n° 51-1381 du 23 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contre-amiral Douguet (M.-H.-J.) est nommé commandant de l'escadre légère.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
FRANK ARNAL.

Décret du 16 juillet 1957 portant admission dans la deuxième section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la deuxième section du cadre des officiers généraux de l'armée de mer, pour compter du 1er juillet 1957:

M. l'ingénieur général de 2e classe de l'artillerie navale Gaudet (M.-C.-L.), port matriculaire: Toulon.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
FRANK ARNAL.

Décret du 16 juillet 1957 portant nomination et affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à titre définitif, dans le cadre de l'état-major général, 1re section, active, pour prendre rang du 18 juin 1957:

CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR

Au grade de général de brigade aérienne.

M. le colonel Badard (Jean). — Par organisation.

Art. 2. — M. le général de brigade aérienne Badard (Jean) est maintenu provisoirement dans ses fonctions de directeur des services techniques du premier commandement aérien tactique et commandement des forces aériennes françaises d'Allemagne.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret du 13 juillet 1957 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 juillet 1957, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 20 juin 1957 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, est nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Leiu (Joseph-Pierre-Marie), directeur de la Compagnie d'assurances générales contre l'incendie; 40 ans 9 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 3 ans 5 mois de mobilisation, au total 44 annuités.

AGRICULTURE. — EQUIPEMENT ET PLAN AGRICOLES

Décret du 17 juillet 1957 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu les décrets des 13 et 17 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 57-730 du 27 juin 1957 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à l'agriculture;

Vu l'arrêté du 21 juin 1957 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Raymond Braconnier, conseiller technique, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets, et de signer également tous titres exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1957.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
FÉLIX GAILLARD.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PIERRE DE FÉLICE.

Réglementation de la réexpédition du bétail présenté sur les marchés attenant aux abattoirs.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le code rural;

Vu le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 21 juin 1898;

Vu le décret n° 52-1173 du 17 octobre 1952 portant règlement d'administration publique complétant le décret du 6 octobre 1904;

Vu le décret n° 54-243 du 6 mars 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 53-313 du 11 avril 1953 relative à la vaccination antiaphteuse obligatoire, et notamment l'article 5 dudit décret;

Vu l'avis du comité consultatif des épizooties,

Arrête:

Art. 1er. — Des arrêtés préfectoraux interdiront la réexpédition d'animaux vivants des espèces sensibles à la fièvre aphteuse présentés sur les marchés attenant aux abattoirs, et notamment sur les marchés de Paris-la Villette et de Lyon-la Mouche, sauf par le train, à destination d'abattoirs desservis par la voie ferrée.

Art. 2. — L'arrêté du 12 février 1957 portant interdiction de sortie de divers départements des animaux vivants des espèces sensibles à la fièvre aphteuse est abrogé.

Art. 3. — Le professeur, chef des services vétérinaires au ministère de l'agriculture, et les préfets des départements intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 juillet 1957.

PIERRE DE FÉLICE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Composition des jurys du concours d'agrégation des facultés de droit en 1957.

Par arrêté du 17 juillet 1957, les jurys du concours d'agrégation des facultés de droit qui s'ouvrira, à partir de 9 septembre 1957, sont composés comme suit:

I. — SECTION DE DROIT PRIVÉ

Président.

M. Solus, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris.

Membres titulaires.

M. Batiffol (Henri), professeur à la faculté de droit de l'université de Paris.
M. Guillot, conseiller à la cour de cassation.
M. Jauffret (Alfred), professeur à la faculté de droit de l'université d'Aix.
M. Vouin (Robert), professeur à la faculté de droit de l'université de Bordeaux.

Membres suppléants.

M. Levasseur, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris.
M. Roblot, doyen de la faculté de droit de l'université de Nancy.

II. — SECTION DE DROIT ROMAIN, HISTOIRE DU DROIT

Président.

M. Boyé, professeur à la faculté de droit de l'université de Bordeaux.

Membres titulaires.

M. Besnier, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris.
M. Carbonnier, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris.
M. Gaudemet (Jean), professeur à la faculté de droit de l'université de Paris.
M. Richardot, professeur à la faculté de droit de l'université de Lyon.

Membres suppléants.

M. Denoyez, professeur à la faculté de droit de l'université de Strasbourg.
M. Timbal Duclaux de Martin, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Liste des candidats admissibles au concours de délégué adjoint des services extérieurs.

Par arrêté du 16 juillet 1957, ont été déclarés admissibles et autorisés à se présenter aux épreuves orales du concours ouvert les 27 et 28 juin 1957, pour l'emploi de délégué adjoint, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique :

1° *Candidats concourant au titre de l'article 5 (§ 1er) du décret n° 50-1590 du 29 décembre 1950.*

MM. Ducret (Jean), Scherrer (Jacques), Mlle Thouvenot (Paule).

2° *Candidats concourant au titre de l'article 5 (§ 2) du décret n° 50-1590 du 29 décembre 1950.*

MM. Grare (André), Laurent (Pierre), Mlle Magot (Raymonde).

Les épreuves orales auront lieu le 25 juillet 1957 à Paris.

MINISTERE DE L'ALGERIE

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à l'Algérie,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu les décrets des 13 et 19 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté en date du 21 juin 1957 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à l'Algérie;
Vu le décret du 29 juin 1957 relatif aux attributions de M. Chérif Sid Cara, secrétaire d'Etat à l'Algérie,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre Piolet, directeur du cabinet, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'Algérie, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 1957.

CHÉRIF SID CARA.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Tarif de responsabilité des caisses primaires de sécurité sociale.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu le code de la sécurité sociale annexé au décret n° 56-1279 du 10 décembre 1956, et notamment les livres III et IV dudit code;
Vu le décret du 29 décembre 1945 modifié, portant règlement d'administration publique;
Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 codifiée;
Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;
Vu l'arrêté du 20 février 1950 et les arrêtés subséquents fixant certains titres au tarif interministériel des prestations sanitaires;
Vu l'arrêté du 28 mars 1950 et les arrêtés subséquents rendant applicables aux ressortissants des législations de sécurité sociale certains titres du tarif interministériel susvisé;
Vu l'arrêté n° 22.086 du 3 avril 1952 relatif au tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;
Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population en date du 3 juillet 1957,

Arrête :

Art. 1er. — Les modifications et adjonctions apportées au titre IV (Optique) du tarif interministériel des prestations sanitaires par l'arrêté du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population en date du 3 juillet 1957 (*Journal officiel* du 12 juillet 1957) sont applicables aux bénéficiaires de la législation de sécurité sociale.

Art. 2. — Les prix figurant audit arrêté constituent le tarif-limite de responsabilité ou de prise en charge des caisses primaires de sécurité sociale pour les articles correspondants.

Art. 3. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 juillet 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu le code de la sécurité sociale annexé au décret n° 56-1279 du 10 décembre 1956, et notamment les livres III et IV dudit code;
Vu le décret du 29 décembre 1945 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945 codifiée;
Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 codifiée;
Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;
Vu l'arrêté du 20 février 1950 et les arrêtés subséquents fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires;
Vu l'arrêté du 28 mars 1950 et les arrêtés subséquents rendant applicables aux ressortissants des législations de sécurité sociale certains titres du tarif interministériel susvisé;
Vu l'arrêté n° 22.086 du 3 avril 1952 relatif au tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;
Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population en date du 3 juillet 1957,

Arrête :

Art. 1er. — Les modifications apportées au chapitre IV (Objets de petit appareillage), rubrique F (Ceintures médico-chirurgicales et corsets orthopédiques) du titre V (Prothèse et orthopédie) du tarif interministériel des prestations sanitaires par l'arrêté du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population en date du 3 juillet 1957 (*Journal officiel* du 12 juillet 1957) sont applicables aux bénéficiaires de la législation de sécurité sociale.

Art. 2. — Les prix figurant audit arrêté constituent le tarif-limite de responsabilité ou de prise en charge des caisses primaires de sécurité sociale pour les articles correspondants.

Art. 3. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 juillet 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le vendredi 19 juillet 1957, à dix heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 4790) portant réduction des droits de mutation à titre onéreux en faveur de certaines acquisitions effectuées en vue de faciliter l'installation en France des Français contraints de quitter le Maroc ou la Tunisie. — M. le rapporteur général.

II. — Proposition de loi (n° 3522) de M. Henri Dorey tendant à appliquer le demi-tarif du droit de timbre de dimension aux actes rédigés sur une seule face du papier. — M. le rapporteur général.

La commission de la justice et de législation se réunira le jeudi 18 juillet 1957, à dix heures (local de la commission n° 250):

I. — Rapport de M. Mignot sur le rapport repris et les propositions de loi tendant à modifier le décret du 30 septembre 1953 sur les baux commerciaux (deuxième partie).

II. — Rapport de M. Lacaze sur la proposition de loi (n° 3178) de M. André Marie tendant à la modification de l'article 55 du code de la nationalité française.

La commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement se réunira le jeudi 18 juillet 1957, à quatorze heures quarante-cinq (local de la commission n° 208):

I. — Eventuellement, examen, en quatrième lecture, du projet de loi tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

II. — Deuxième rapport supplémentaire de M. Jean Guitton sur la proposition de loi (n° 3738) de M. Tileux tendant à modifier la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 18 juillet 1957, à dix heures (local de la commission n° 255):

I. — Nomination du rapporteur et, éventuellement, rapport sur le projet de loi relatif aux allocations familiales pour les enfants de plus de dix ans.

II. — Rapport de Mme Rose Guérin sur sa proposition de loi (n° 5072) (allocations familiales des enfants de plus de dix ans).

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions le jeudi 18 juillet 1957, à dix heures (local de la commission n° 249):

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 5193) de M. Thébault tendant à établir un scrutin nominal à deux tours et à diminuer le nombre des députés.

IV. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 5511) de M. Ballanger tendant à la constitution d'une commission parlementaire d'enquête aux termes de l'alinéa 24 de l'article 44 du règlement et à son envoi dans la commune du Moule (Guadeloupe) pour s'assurer de la régularité des opérations électorales qui doivent s'y dérouler.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte (art. 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, complété et modifié par la loi n° 47-1213 du 3 juillet 1947, par l'article 28 de la loi n° 53-1308 du 31 décembre 1953 et par l'article 23 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955) se réunira le jeudi 18 juillet 1957, à dix heures trente (local du 5e bureau):

Audition de M. Jacquinot, président, et de M. Rossin, vice-président de l'office du Niger.

Réunions de commissions du jeudi 18 juillet 1957.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local 232.

Commission de comptabilité, à dix heures trente. — Local 221.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local 219.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local 207.

Commission de la justice et de législation, à dix heures. — Local 250.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local 211.

Commission des pensions, à dix heures trente. — Local 266.

Commission de la production industrielle, sous-commission des hydrocarbures, à douze heures. — Local 261.

Commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement, à quatorze heures quarante-cinq. — Local 208.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local 249.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures. — Local 255.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, à dix heures trente. — Local du 5e bureau.

Commission des affaires économiques. Sous-commission de la distribution, à seize heures. — Local 263.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 18 juillet 1957.

A neuf heures trente. — 1re Séance publique

1. — Examen d'une demande formulée par la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, tendant à obtenir les pouvoirs d'enquête prévus par l'article 9 de la loi n° 50-10 du 6 janvier 1950, pour effectuer une enquête sur les modalités de délivrance des licences d'importation et d'exportation afférentes aux pommes de terre, fruits, légumes et viandes, et obtenir la liste des bénéficiaires de ces licences.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'aliénation des immeubles militaires de l'Etat en Afrique du Nord. (Nos 541 et 834, session de 1956-1957. — M. le général Bethouart, rapporteur de la commission de la défense nationale.)

3. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à organiser et à généraliser l'enseignement du code de la route. (Nos 214, 551, session de 1955-1956; 751 et 835, session de 1956-1957. — M. Canivez, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (Nos 600 et 903, session de 1956-1957. — M. Marius Moutet, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française. (Nos 601 et 891, session de 1956-1957. — M. Marius Moutet, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

A seize heures. — 2e Séance publique

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957. (Nos 832 et 873, session de 1956-1957. — MM. Carcassonne et Blatarana, rapporteurs de la commission des affaires étrangères; et n° 879, session de 1956-1957. — Avis de la commission des finances — MM. Alric et Pellenc, rapporteurs; et n° 878, session de 1956-1957. —Avis de la commission de l'agriculture. — M. Driant, rapporteur; et n° , session de 1956-1957. — Avis de la commission des boissons. — M. Jean Bène, rapporteur; et n° 876, session de 1956-

1957. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Rochereau, rapporteur; et n° 874, session de 1956-1957. — Avis de la commission de la production industrielle. — MM. Vanrullen et Coudé du Foresto, rapporteurs; et n° 875, session de 1956-1957. — Avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Motais de Narbonne, rapporteur; et n° , session de 1956-1957. — Avis de la commission de la marine et des pêches. — M. N..., rapporteur; et n° 877, session de 1956-1957. — Avis de la commission de la défense nationale. — M. le général Béthouart, rapporteur; et n° 887, session de 1956-1957. — Avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Julien Brunhes, rapporteur.

Documents mis en distribution le jeudi 18 juillet 1957.

N° 798 (rectifié). — Rapport de M. Jean-Louis Fournier sur la proposition de loi de M. Riviérez tendant à interdire la publicité pour les travaux dentaires.

N° 857. — Proposition de résolution de M. Hassan Gouled tendant à inviter le Gouvernement à faire procéder à une enquête sur les élections en Côte française des Somalis

N° 861. — Rapport de M. de Montullé sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la Légion d'honneur aux mutilés de guerre.

N° 873 (1). — Rapport de MM. Carcassonne et Biatarana sur le projet de loi relatif à la Communauté économique européenne.

N° 874 (tome II). — Avis (production industrielle) de M. Coudé du Foresto sur le projet de loi relatif à la Communauté économique européenne.

N° 875. — Avis (France d'outre-mer) de M. Motais de Narbonne sur le projet de loi relatif à la Communauté économique européenne.

N° 876. — Avis (affaires économiques) de M. Rochereau sur le projet de loi relatif à la Communauté économique européenne.

N° 877. — Avis (défense nationale) de M. le général Béthouart sur le projet de loi relatif à la Communauté économique européenne.

N° 878. — Avis (agriculture) de M. Driant sur le projet de loi relatif à la Communauté économique européenne.

N° 880. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la garantie des recettes en matière de taxe locale.

N° 881. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'allocation supplémentaire du fonds de solidarité aux invalides.

N° 882. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la réglementation des salles de spectacles.

N° 883. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux élections aux chambres d'agriculture.

N° 886. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'affectation de certains fonctionnaires hors du territoire européen de la France.

N° 887. — Avis (moyens de communication) de M. Julien Brunhes sur le projet de loi relatif à la Communauté économique européenne.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 17 juillet 1957.

Convocation de commission.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression), se réunira le jeudi 18 juillet 1957, à dix heures trente (local n° 221):

Compte rendu de la mission d'enquête en Afrique noire. (MM. Radius, Auberger, Fournier).

Réunions de commissions du jeudi 18 juillet 1957.

Commission des boissons, local 214. — Dix heures.

Commission de la marine, local 215. — Dix heures

Commission des pensions, local 221. — Dix heures trente.

Commission de la production industrielle, local 274. — Dix heures trente.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 18 juillet 1957.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Louis Castex expose à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, que le projet de construction d'un hôtel de tourisme à Fort-de-France a recueilli l'assentiment général et lui demande si, à la suite de sa récente visite aux Antilles ainsi que de celle du ministre de l'intérieur et de plusieurs missions parlementaires, il n'estime pas urgent de décider la construction de cet hôtel qui pourrait être édifié, par exemple, à l'emplacement idéal du fort Saint-Louis;

II. — M. Marcel Léger demande à M. le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande pour quelles raisons des paquebots français ont été récemment vendus à des compagnies étrangères. Il lui demande, en outre, quelles mesures il compte prendre pour empêcher de nouvelles cessions envisagées et maintenir sur toutes les mers la présence de notre pavillon;

2. — Scrutin pour la désignation de deux conseillers à la haute commission de l'organisation commune des régions sahariennes. (Dans la salle voisine de la salle des séances).

3. — Suite de la discussion de la proposition de M. Fredet et des membres du groupe des républicains indépendants, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour accroître le recrutement, améliorer la formation et assurer une heureuse répartition des personnels médicaux en Afrique noire. (N°s 381 et 417, session 1956-1957. — M. Fredet, rapporteur de la commission des affaires sociales).

4. — Discussion de la proposition de S. A. R. Mme la princesse Ping-Peang Yukanthor et des membres de la délégation cambodgienne tendant à inviter le Gouvernement de la République française à accorder à l'Etat du Cambodge une aide complémentaire destinée au développement social et économique du royaume. (N°s 359 et 405, session 1956-1957. — M. Robert Schmitt, rapporteur de la commission des affaires financières. N° 420, session 1956-1957, avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Alfred Jacobson, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Bernier, Duval, Begarra et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à reviser, en ce qui concerne les collectivités communales des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, le mode de calcul de la subvention de l'Etat en matière de constructions d'écoles primaires et maternelles, en vue d'assurer à ces collectivités le montant réel de subvention auquel elles peuvent légitimement prétendre. (N°s 397 et 419, session 1956-1957. — M. Bernier, rapporteur de la commission des affaires financières.)

6. — Discussion de la proposition de M. Cheikh Sidya et des membres du groupe des républicains sociaux, tendant à inviter le Gouvernement à transférer le chef-lieu de la Mauritanie de Saint-Louis du Sénégal à une ville du territoire de la Mauritanie. (N°s 200 et 418, session 1956-1957. — M. Louis Delmas, rapporteur de la commission de politique générale. Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 18 juillet 1957.

N° 419 (1). — Rapport par M. Bernier, au nom de la commission des affaires financières, sur la proposition (n° 397, session 1956-1957) de MM. Bernier, Duval, Bégarra et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à reviser, en ce qui concerne les collectivités communales des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, le mode de calcul de la subvention de l'Etat en matière de construction d'écoles primaires et maternelles, en vue d'assurer à ces collectivités le montant réel de subvention auquel elles peuvent légitimement prétendre.

N° 424. — Proposition de M. Kamil tendant à inviter le Gouvernement à envoyer d'urgence une mission d'inspection de la France d'outre-mer en vue d'une enquête administrative sur les incidents qui ont marqué les élections à l'assemblée territoriale de la Côte française des Somalis le 23 juin 1957 (renvoyée à la commission de politique générale).

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le mardi 16 juillet 1957.

Rectificatif à la liste de distribution du 16 juillet 1957:

A supprimer: n° 412, rapport de M. Hazoumé sur la proposition de résolution de Mme Lefaucheux. (N° 312, session 1955-1956.)

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-septième tranche de la loterie nationale 1957 a eu lieu à Nyons (Drôme) le 17 juillet 1957, à vingt heures trente.

Dans tous les groupes,

les billets dont le numéro se termine par:

3	gagnent.....	2.000 F.
6	—	2.000 F.
96	—	4.000 F.
19	—	4.000 F.
23	—	4.000 F.
82	—	4.000 F.
44	—	4.000 F.
485	—	20.000 F.
554	—	20.000 F.
864	—	20.000 F.
583	—	20.000 F.
9.336	—	50.000 F.
0.192	—	50.000 F.
9.562	—	50.000 F.
9.632	—	50.000 F.
7.854	—	50.000 F.
6.651	—	50.000 F.
6.596	—	100.000 F.
0.745	—	100.000 F.
7.149	—	100.000 F.
7.497	—	100.000 F.

Dans tous les groupes,

les billets portant le numéro:

93.964	gagnent.....	200.000 F.
66.698	—	200.000 F.
49.525	—	200.000 F.
00.567	—	200.000 F.
15.475	—	200.000 F.
30.479	—	200.000 F.
57.507	—	200.000 F.
73.249	—	200.000 F.
52.869	—	200.000 F.
94.652	—	200.000 F.
92.926	—	200.000 F.
56.669	—	200.000 F.
49.445	—	200.000 F.
88.641	—	200.000 F.
00.300	—	200.000 F.
65.891	—	300.000 F.
73.383	—	300.000 F.
45.928	—	300.000 F.
00.726	—	300.000 F.
35.916	—	300.000 F.
17.207	—	600.000 F.
34.387	—	600.000 F.
35.822	—	600.000 F.
46.668	—	600.000 F.
12.378	—	600.000 F.
51.542	—	1.000.000 F.
74.702	—	1.000.000 F.
77.095	—	1.000.000 F.
18.150	—	1.000.000 F.
75.807	—	1.000.000 F.

Le billet portant le numéro:

32.414 gagne 5.000.000 F dans le groupe **3** et 500.000 F dans les groupes **1, 2, 4, 5, 6.**

76.192 gagne 10.000.000 F dans le groupe **5** et 1.000.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 6.**

02.113 gagne 15.000.000 F dans le groupe **6** et 1.500.000 F dans les groupes **1, 2, 3, 4, 5.**

83.034 gagne 40.000.000 F dans le groupe **1** et 4.000.000 F dans les groupes **2, 3, 4, 5, 6.**

Le prochain tirage aura lieu le 24 juillet 1957 à Paris, salle Pleyel.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

SITUATION DU TRESOR

Opérations effectuées entre le 1er Janvier et le 31 mars 1957.

La situation résumée des opérations du Trésor (pages 7115 à 7120) présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes. Le tableau sommaire qui la précède (pages 7113 et 7114) groupe les mêmes résultats, mais suivant un plan différent qui tend à faire apparaître les charges et les ressources effectives du Trésor.

Les annotations placées au bas des pages 7113 et 7114 permettent de passer d'un document à l'autre en indiquant par chaque rubrique du tableau des lignes correspondantes de la situation.

En ce qui concerne les opérations effectuées à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

TABLEAU SOMMAIRE DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR (En milliards.)

	OPÉRATIONS du 1er janvier au 31 mars 1957.		OPÉRATIONS du mois de mars 1957.	
	Charges.	Ressources.	Charges.	Ressources.
I. — BUDGET ET INVESTISSEMENTS				
A. — Budget de 1956 (opérations complémentaires).				
Dépenses (1)	269	»	4	»
Recettes (2)	»	125	»	»
B. — Budget de 1957.				
Dépenses:				
Fonctionnement des services civils (titres I à IV) (3)	500	»	200	»
Dépenses militaires (titres III, IV et V) (4)	287	»	136	»
Dépenses en capital:				
— Investissements civils exécutés par l'Etat; subventions et participations (titres V et VI A) (5)	51	»	25	»
— Prêts et avances (titre VI B) (6)	45	»	7	»
— Réparation de dommages de guerre (titre VII) (7)	44	»	18	»
Recettes:				
Recettes fiscales (8)	»	854	»	277
Autres recettes budgétaires (9)	»	65	»	28
Aide américaine (10)	»	3	»	1
Fonds de concours (ordinaires et internationaux) (11)	»	21	»	9
Opérations sur ressources affectées (titre VIII) (12)	22	22	14	8
Fonds de développement économique et social. (Compte spécial du Trésor.)				
Dépenses du fonds (13)	60	»	20	»
Recettes du fonds (14)	»	15	»	7
Totaux I (à reporter)	1.245	1.105	421	330
Excédents des charges ou des ressources (§ I)	140	»	91	»
A reporter	1.245	1.105	424	330

(1) Lignes 8, 9 et 10. — (2) Lignes 6 et 7. — (3) Lignes 31 et 33. — (4) Lignes 35 à 38. — (5) Lignes 32 et 34. — (6) Ligne 39. — (7) Lignes 40 à 44, ligne 68, ligne 173 *bis*, recettes de la ligne n° 371. — (8) Lignes 11 à 19. — (9) Lignes 24, 25 et 26. — (10) Ligne 27. — (11) Lignes 28 et 29. — (12) Dépenses: lignes nos 45 et 46; recettes: ligne n° 30. — (13) Dépenses de la ligne n° 71. — (14) Recettes de la ligne n° 71, solde des lignes 63 et 131.

	OPÉRATIONS du 1er janvier au 31 mars 1957.		OPÉRATIONS du mois de mars 1957.	
	Charges.	Ressources.	Charges.	Ressources.
Report des totaux (§ I)	1.245	1.105	421	330
II. — COMPTES SPECIAUX				
(A l'exception du fonds de développement économique et social.)				
Comptes spéciaux du Trésor (1)	19	»	»	»
Avances du Trésor, prêts et consolidations d'avances en prêts (2)	34	»	27	»
Totaux II	53	»	27	»
Excédent des charges ou des ressources (§ II)	53	»	27	»
Excédent des charges ou des ressources (§ I + II)	193	»	118	»
III. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR				
Opérations des services de l'Etat dotés d'un budget annexe (3)	5	»	»	27
Opérations des établissements publics et semi-publics (4)	»	106	»	67
Opérations des collectivités administratives (5)	19	»	»	11
Opérations des autres correspondants (6)	39	»	2	»
Totaux III	63	106	2	105
Excédent des charges ou des ressources (§ III)	»	43	»	103
IV. — EMPRUNTS ET MOYENS DE TRESORERIE				
A. — *Emprunts:*				
Emissions d'emprunts intérieurs à long et moyen terme (7)	»	16	»	16
Emissions d'emprunts extérieurs (8)	»	»	»	»
Bons du Trésor (9)	»	81	14	»
Avances de la Banque de France (10)	»	22	»	4
Diverses opérations relatives aux emprunts (11). — *a*) Echéances d'emprunts	35	»	21	»
Diverses opérations relatives aux emprunts (11). — *b*) Ressources affectées aux amortissements par la caisse d'amortissement, le budget et divers comptes spéciaux du Trésor	»	9	»	»
Diverses opérations relatives aux emprunts (11). — *c*) Divers	»	17	»	14
B. — *Relations avec les instituts d'émission d'outre-mer* (12)	»	13	2	»
C — *Variation des encaisses, chevauchements et fonds en route* (13)	»	27	»	18
Totaux IV	35	185	37	52
Excédent des charges ou des ressources (§ IV)	»	150	»	15
Excédent des charges ou des ressources (§ III + IV)	»	193	»	118
Totaux généraux	1.396	1.396	487	487

(1) Lignes 50 à 62, 64 à 67, 69 et 70, 72, 80 à 112. — (2) Lignes 120 à 130, 132 et 133. — (3) Lignes 151 à 163. — (4) Lignes 171 à 190 (sauf 173 *bis*, 176 *bis* et 180). — (5) Lignes 191 à 197. — (6) Lignes 201 à 225 (sauf 219, 220, 221 et 222). — (7) Recettes des lignes 300 à 379 (sauf 350 et 371). — (9) Lignes 380 à 384, 508, 510, 534 et 535. — (10) Lignes 396 à 410. — (11) *a*) Dépenses des lignes 300 à 379, 415 à 454; *b*) Lignes 615, 620, 625; *c*) Recettes de la ligne 426, solde des lignes 500, 515 à 532, 540 à 591, 600, 630 à 640. — (12) Voir tableau annexe 1. — (13) Les deux dernières lignes du cadre II, lignes 1 à 2 *quinquies*, lignes 4 et 5.

SITUATION RESUMEE DES OPERATIONS DU TRESOR

I. — SITUATION D'ENSEMBLE

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1957, les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	123.565
Pendant les trois premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	10.039.293
Soit un total de	10.162.858
Les dépenses ont atteint	10.050.092
Par suite, au 31 mars 1957, les encaisses du Trésor s'élevaient à	112.766

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au § III.

II. — RESUME GENERAL DES RECETTES ET DES DEPENSES

		OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de mars 1957.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
Budget.	Budget 1956 (opérations complémentaires)	268.620	124.934	3.516	»
	Budget 1957	936.701	965.251	405.266	322.992
Comptes spéciaux	Opérations des comptes spéciaux du Trésor	207.540	183.938	75.910	73.068
	Avances du Trésor, prêts et consolidations d'avances en prêts	117.843	42.130	49.578	11.526
Correspondants du Trésor.	Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	795.954	790.626	219.012	244.573
	Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	4.030.477	4.141.022	1.371.031	1.437.985
	Opérations des collectivités administratives	2.141.117	2.122.317	794.968	805.780
	Opérations des autres correspondants	769.270	741.257	241.341	239.054
Opérations affectant la dette de l'Etat.	A. — Mouvements de la dette non échue	541.425	646.354	204.004	195.183
	B. — Opérations sur emprunts échus	241.109	255.306	101.130	115.186
	C. — Opérations constatées en atténuation des ressources ou des charges de la dette de l'Etat	36	9.160	»	54
Fonds en route (Banque de France)		»	12.584	»	(—) 699
Chevauchements comptables, apurement des comptes d'attente		»	4.414	»	3.728
Total		10.050.092	10.039.293	3.465.756	3.448.430

III. — DECOMPOSITION DES ENCAISSES

NUMERO d'ordre.		AU 1er janvier 1957.	AU 28 février 1957.	AU 31 mars 1957.
		Millions de francs.		
1	Numéraire conservé par les comptables	23.140	31.304	25.345
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	(—) 4.457	7	97
2 bis	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	169	199	173
2 ter	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	3.224	3.224	3.224
2 quinquies	Fonds déposés à la Banque de France. Exécution de la convention franco-belge du 25 juin 1952	1.000	»	»
3	Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et de Tunisie	20	1.128	461
3 bis	Compte courant du Trésor dans les instituts d'émission des territoires d'outre-mer	3.038	2.479	5.458
3 ter	Compte courant du Trésor aux instituts d'émission (Cambodge, Laos, Viet-Nam)	88	156	289
4	Devises et francs à l'étranger	30.011	20.876	21.784
5	Traites et valeurs mobilisables	67.332	70.719	55.935
	Total	123.565	130.092	112.766

IV. — OPERATIONS BUDGETAIRES

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1957.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — OPERATIONS COMPLEMENTAIRES DU BUDGET DE 1956				
6	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente en gestion 1956. — Recettes pour lesquelles des crédits à l'enlèvement ont été accordés par l'administration des douanes en gestion 1956	»	25.079	»	»
7	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente en gestion 1956. — Autres recettes	»	99.855	»	»
8	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente en gestion 1956. — Dépenses. Civiles	(1) 165.205	»	107	»
9	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente en gestion 1956. — Dépenses. Militaires	(2) 86.398	»	3.377	»
10	Apurement des recettes et des dépenses imputées à des comptes d'attente en gestion 1956. — Dépenses. Effectuées sur ressources affectées	17.017	»	32	»
	Total des opérations relatives à la gestion précédente	268 620	124.934	3.516	»
	B. — BUDGET DE 1957				
	Recettes fiscales.				
11	Contributions directes	»	344 388	»	114.153
12	Enregistrement	»	46.237	»	14.101
13	Impôt de solidarité nationale	»	147	»	59
14	Douanes	»	(3) 68.428	»	30.954
15	Contributions indirectes	»	17.831	»	5.400
16	Taxes sur les transports de marchandises	»	7.004	»	1.122
17	Taxes sur la valeur ajoutée et sur les prestations de service	»	262.301	»	64.416
18	Taxes uniques	»	19.675	»	6.101
19	Recettes imputées à des comptes d'attente	»	88.180	»	41.000
	Total des recettes fiscales	»	854.191	»	277.303
	Autres recettes budgétaires.				
24	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	9.733	»	1.115
25	Produits divers	»	27.631	»	12.451
26	Ressources exceptionnelles en contrepartie des dépenses de reconstruction et d'équipement	»	27.803	»	14.737
27	Ressources exceptionnelles, coopération internationale	»	3.363	»	1.794
28	Fonds de concours, ordinaires et spéciaux	»	13.475	»	6.578
29	Fonds de concours, coopération internationale	»	7.187	»	1.583
30	Ressources affectées à diverses dépenses (titre VIII)	»	21.868	»	7.431
	Total des recettes du budget 1957	»	965.251	»	322.992

(1) Y compris une somme de 2.173 millions de dépenses diverses du budget de l'année 1956, régularisées en gestion 1957.

(2) Déduction faite d'une somme de 5.997 millions provenant d'imputation aux comptes définitifs des dépenses du budget de 1957.

(3) Déduction faite d'une somme de 25.592 millions représentant les crédits du droit à l'enlèvement accordés par l'administration des douanes.

IV. — OPERATIONS BUDGETAIRES (*Suite et fin.*)

NUMERO d'ordre.		OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Dépenses.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Recettes.	OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de mars 1957. Dépenses.	OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de mars 1957. Recettes.
		Millions de francs.			
	Dépenses.				
	a) *Services de l'Etat.*				
31	Fonctionnement des services civils (titres I à IV)	(1) 430.370	»	193.461	»
32	Investissements civils exécutés par l'Etat, subventions et participations (titres V et VI *a*)	(2) 50.984	»	24.721	»
33	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente — Dépenses de fonctionnement	(6) 69.438	»	5.858	»
34	Dépenses civiles imputées à des comptes d'attente — Dépenses d'investissements	(7) 99	»	15	»
	Total des dépenses civiles	550.882	»	224.055	»
35	Fonctionnement des services militaires (titres III et IV)	(3) 158.837	»	76.619	»
36	Investissements militaires exécutés par l'Etat (titre V)	(4) 111.217	»	56.720	»
37	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente — Dépenses de fonctionnement	(8) 15.131	»	2.138	»
38	Dépenses militaires imputées à des comptes d'attente — Dépenses d'investissements	(9) 1.638	»	265	»
	Total des dépenses militaires	286.823	»	135.742	»
	b) *Réparations des dommages de guerre et investissements.*				
	Dépenses en capital:				
39	Effectuées avec le concours de l'Etat. Prêts et avances (titre VI *b*)	14.655	»	6.939	»
40	Versements à la caisse autonome de la reconstruction (titre VII)	59.215	»	24.393	»
41	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane (titre VII)	662	»	210	»
42	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français (titre VII)	2.175	»	2.175	»
43	Mobilisation des titres à 3, 6, 9 ans émis par la C. A. R. E. C. (titre VII)	»	»	»	»
44	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total	76.707	»	33.717	»
45	Dépenses effectuées sur ressources affectées (titre VIII)	(5) 22.289	»	11.752	»
46	Dépenses imputées à des comptes d'attente	»	»	»	»
	Total des dépenses effectuées sur ressources affectées	22.289	»	11.752	»
	Total des dépenses du budget de 1957	936.701	»	405.266	»
	RECAPITULATION				
	Opérations relatives à la gestion précédente	263.620	124.934	3.516	»
	Recettes du budget de 1957	»	965.251	»	322.992
	Dépenses du budget de 1957	936.701	»	405.266	»
	Total général des opérations budgétaires exécutées dans l'année 1957	1.205.321	1.090.185	408.782	322.992
	Dont, en devises et francs, à l'étranger	11.760	347	4.148	266

(1) (2) (3) (4) (5) :

NATURE DES DÉPENSES	NUMEROS des lignes.	DÉPENSES ordonnancées au 31 mars 1957.	PAYEMENTS effectués en gestion 1956.	PAYEMENTS effectués du 1er janvier au 31 mars 1957.	PAYEMENTS effectués en avril 1957.
Fonctionnement des services civils	31	(1) 440.137	5.038	430.370	4.729
Investissements civils	32	(2) 52.663	»	50.984	1.679
Fonctionnement des services militaires	35	(3) 236.870	75.602	158.837	2.431
Investissements militaires	36	(4) 117.265	»	111.217	6.048
Dépenses sur ressources affectées	45	(5) 22.505	»	22.289	216

(6) Déduction faite d'une somme de: 494 millions
(7) Déduction faite d'une somme de: 17 millions
(8) Déduction faite d'une somme de: 1.932 millions
(9) Déduction faite d'une somme de: 561 millions
} provenant des dépenses des ministères à annuler par suite de reversements de fonds.

V. — OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1957.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — COMPTES DE COMMERCE				
50	Subsistances militaires	11.722	12.707	5.170	2.970
52	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	7.482	815	7.272	815
53	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine	2.911	2.256	361	272
54	Fabrication d'armement et de certains matériels aéronautiques	41.403	29.536	12.236	22.585
55	Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole	7.239	2.687	26	1.931
56	Fonds national d'aménagement du territoire	639	392	432	148
57	Opérations de compensation sur denrées et produits divers	4.929	3.385	599	1.083
60	Opérations diverses	1.858	4.105	724	922
	Total du paragraphe A	78.183	55.883	26.820	30.726
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPECIALE				
61	Loterie nationale (exercice précédent et courant)	8.172	12.494	2.650	4.053
62	Fonds national pour le développement des adductions d'eau	»	591	»	322
63	Ressources affectées au fonds de développement économique et social	1.292	14.285	1.016	6.673
64	Fonds forestier national	519	750	335	182
66	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire	25	25	25	25
67	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	13.896	15.088	5.995	6.001
68	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	3.184	3.184	2.469	2.469
69	Allocation aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré	7.474	4.743	5.933	684
70	Dépenses diverses en contrepartie de l'aide américaine	216	19	216	1
71	Fonds de développement économique et social	60.556	42.777	20.132	11.809
72	Fonds commun de la recherche scientifique et technique d'outre-mer	506	775	318	143
80	Opérations diverses	89	654	46	»
	Total du paragraphe B	95.929	95.385	39.135	32.362
	C. — COMPTES D'OPERATIONS AVEC DES PAYS ETRANGERS OU EFFECTUEES DANS LES PAYS ETRANGERS				
81	Aide consentie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	2.853	2.857	364	339
82	Emploi des fonds de l'aide américaine par le Gouvernement des Etats-Unis	2.637	2.635	392	390
83	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	14.500	12.608	6.000	5.768
84	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers	1.351	36	1	»
85	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers	10.135	10.004	2.412	2.415
86	Comptes d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers	728	839	228	58
89	Application de la convention économique franco-sarroise du 20 mai 1953	»	»	»	»
95	Opérations diverses	9	»	5	»
	Total du paragraphe C	32.213	28.979	9.432	8.970
	A reporter	206.325	180.247	75.387	72.058

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1957.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	Report	206.325	180.247	75.387	72.058
	D. — OPERATIONS MONETAIRES				
100	Pertes et bénéfices de change	312	972	203	790
101	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	670	497	263	173
102	Compte d'opérations monétaires et de règlement avec l'institut d'émission du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	»	»	»	»
105	Opérations diverses	138	2.101	21	38
	Total du paragraphe D	1.120	3.570	487	1.001
	E. — COMPTES EN LIQUIDATION				
106	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne	»	23	»	6
107	Liquidation des organismes professionnels	»	»	»	»
108	Comptes d'opérations effectuées dans les pays étrangers	95	97	36	2
109	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre	»	1	»	1
110	Opérations diverses	»	»	»	»
	Total du paragraphe E	95	121	36	9
	F. — APUREMENTS COMPTABLES (pour ordre).				
111	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire	»	»	»	»
112	Apurement d'opérations anciennes d'origines diverses	»	»	»	»
	Total du paragraphe F	»	»	»	»
	Total général de A à F	207.540	183.938	75.910	73.068
	Dont en devises et francs à l'étranger	11.877	10.880	3.302	2.682
	G. — AVANCES DU TRESOR PRETS ET CONSOLIDATIONS D'AVANCES EN PRETS				
	a) *Avances du Trésor.*				
120	Aux budgets annexes	8.883	7.696	8.883	»
121	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	»	»	»	»
122	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	»	»	»	»
123	A la Société nationale des chemins de fer français	232	(1) 1.554	»	»
124	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	58.342	28.973	26.743	11.013
125	Aux collectivités métropolitaines	4	669	3	11
126	Aux territoires et services d'outre-mer	2.527	1.464	392	345
127	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	»	»	»
128	A divers organismes, services privés ou particuliers	342	286	246	59
129	A des gouvernements ou services étrangers ou à des organismes internationaux	»	»	»	»
130	A divers organismes de caractère social	1.500	»	1.500	»
	Total des avances	71.830	40.612	37.767	11.428
	b) *Prêts.*				
131	Investissements économiques	41.529	»	10.811	»
132	Investissements financiers	2.930	»	1.000	»
	Total des prêts	44.459	»	11.811	»
133	c) *Avances du Trésor consolidées*	1.554	1.488	»	98
	Total du paragraphe G	117.843	42.130	49.578	11.526
	Dont en devises et francs à l'étranger	»	»	»	»

(1) Avances consolidées (cf. au montant des dépenses de la ligne n° 133).

VI. — OPERATIONS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1957.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — OPERATIONS DES SERVICES D'ETAT DOTES D'UN BUDGET ANNEXE (1)				
151	Postes, télégraphes et téléphones (cf. page 7124)	724.382	723.727	196.240	208.611
152	Caisse nationale d'épargne	2.678	6.878	1.663	3.408
153	Service des poudres et des essences	27.623	29.592	6.696	20.131
155	Radiodiffusion-télévision française	5.165	3.493	1.908	2.217
156	Prestations familiales agricoles	34.534	24.794	11.990	10.097
158	Monnaies et médailles	265	177	89	55
159	Imprimerie nationale	936	1.729	347	44
162	Légion d'honneur	366	232	78	10
163	Ordre de la Libération	5	4	1	»
	Total	795.954	790.626	219.012	244.573
	Dont, en devises et francs à l'étranger	1.051	18	832	»
	B. — OPERATIONS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DES ETABLISSEMENTS SEMI-PUBLICS (2)				
171	Caisse des dépôts et consignations	3.335.027	3.411.032	1.434.438	1.482.906
172	Caisse autonome d'amortissement	82.872	48.297	3.456	12.864
173	Crédit national	108.090	134.302	54.209	71.599
173 bis	Crédit national (caisse autonome de la reconstruction)	56.997	59.215	22.781	24.393
174	Office des changes	2	31	1	2
175	Société nationale des chemins de fer français	155.610	134.052	64.625	46.062
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer	27.248	32.097	8.799	6.268
176 bis	Caisse centrale de la France d'outre-mer (comptes d'opérations)	15.370	14.882	5.303	4.305
177	Service des alcools	11.957	8.319	5.668	3.041
178	Caisse nationale de crédit agricole	66.379	74.578	20.749	28.673
179	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	3.052	2.524	1.328	1.500
180	Instituts d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo, de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun (comptes d'opérations)	31.635	34.339	11.783	10.522
181	Caisse des invalides de la marine	4.310	4.445	2.663	69
182	Office national interprofessionnel des céréales	12.524	30.055	5.001	733
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	1.704	2.579	1.370	1.531
190	Divers établissements nationaux	117.700	150.275	28.857	43.517
	Total	4.030.477	4.141.022	1.371.031	1.437.985
	Dont, en devises et francs à l'étranger	843	1	807	1

(1) Les résultats inscrits dans les colonnes dépenses et recettes des « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe » décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1957.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		Millions de francs.			
	C. — OPERATIONS DES COLLECTIVITES ADMINISTRATIVES				
191	Départements	107.299	110.306	28.448	38.019
192	Communes et établissements locaux	435.646	414.600	163.827	148.027
193	Etablissements régionaux	9.858	7.949	2.683	3.590
194	Territoires d'Afrique du Nord	1.236.567	1.226.438	450.877	450.460
195	Territoires d'outre-mer	320.845	328.331	138.536	149.135
196	Liquidation des opérations des Etats associés	211	334	100	163
197	Gouvernement de la Sarre	30.791	34.359	10.497	16.386
	Total	2.141.117	2.122.317	794.968	805.780
	Dont en devises et francs à l'étranger	695	3	306	»
	D. — OPERATIONS DES AUTRES CORRESPONDANTS				
201	Dépôts au Trésor : fonds particuliers des comptables	199.632	197.605	67.690	65.189
202	Autres dépôts au Trésor	355.427	342.893	113.537	112.095
203	Consignations au Trésor	76.724	64.988	22.491	21.717
204	Opérations diverses pour compte de particuliers	10.246	10.039	4.514	2.699
207	Reliquats appartenant à des particuliers	71.555	64.371	15.984	24.185
217	Crédit foncier	26.862	21.807	6.814	3.264
219	Comptes d'opérations de la banque d'Etat du Maroc	13.863	25.754	4.544	4.995
220	Comptes d'opérations de la banque de Madagascar	9.298	9.366	3.686	3.195
221	Comptes d'opérations de la banque d'Indochine	497	670	173	263
222	Comptes courants des banques nationales du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	3.867	2.877	1.568	893
225	Opérations diverses	1.299	887	310	569
	Total	769.270	741.257	241.341	239.054
	Dont devises et francs à l'étranger	23.841	22.250	3.551	4.712

VII. — OPERATIONS AFFECTANT LA DETTE DE L'ETAT

Les opérations affectant la dette de l'Etat comprennent deux grandes subdivisions: d'une part, les mouvements de la dette non échue; d'autre part, les opérations des emprunts échus. Les détails de ces opérations figurent dans la situation de la dette publique sous les numéros de rubriques qui sont regroupés dans la marge du tableau ci-dessous (§§ A et B).

NUMEROS des rubriques de la situation de la dette publique.		OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPERATIONS EFFECTUEES pendant le mois de mars 1957.	
		Echéances ou remboursements. — Dépenses.	Emissions ou avances. — Recettes.	Echéances ou remboursements. — Dépenses.	Emissions ou avances. — Recettes.
		Millions de francs.			
	A. — MOUVEMENTS DE LA DETTE NON ECHUE				
	a) **Dette intérieure.**				
300et301	1. Dette perpétuelle	4	»	1	»
305 à 379	2. Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	9.743	34.379	4.591	22.554
380 à 388	3. Bons du Trésor	213.632	267.526	93.938	64.680
396 à 410	5. Engagements envers les instituts d'émission	292.549	314.449	89.249	92.949
	Total	515.928	616.354	187.779	180.183
	b) **Dette extérieure.**				
415 à 430	1. Dette amortissable à long terme, à moyen et court terme à échéances massives	16.184	30.000	15.000	15.000
440 à 454	3. Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	9.313	»	1.225	»
	Total	25.497	30.000	16.225	15.000
	Totaux du paragraphe A	541.425	646.354	204.004	195.183
	Dont en devises et francs à l'étranger	8.077	»	»	»
	B. — OPERATIONS SUR EMPRUNTS ECHUS				
	a) **Dette intérieure.**				
500 à 532	1. Emprunts et bons échus	155.421	145.780	64.781	69.815
534et535	2. Bons à intérêt progressif remboursables à vue	56.895	79.762	19.910	29.146
	Total	212.316	225.542	84.691	98.961
	b) **Dette extérieure.**				
540 à 585	1. Emprunts et bons échus	27.793	29.764	15.439	16.225
590et591	2. Bons remboursables à vue	1.000	»	1.000	»
	Total	28.793	29.764	16.439	16.225
	Totaux du paragraphe B	241.109	255.306	101.130	115.186
	Dont en devises et francs à l'étranger	439	»	439	»
	C. — OPERATIONS CONSTATEES EN ATTENUATION DES RESSOURCES OU DES CHARGES DE LA DETTE DE L'ETAT				
600	§ 1. — Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers.	»	»	»	»
	§ 2. — Ressources affectées aux amortissements par la caisse autonome d'amortissement, le budget et les comptes spéciaux du Trésor:				
615	Amortissements de la caisse autonome d'amortissement	»	9.150	»	54
620	Amortissements du budget	»	»	»	»
625	Amortissements des comptes spéciaux du Trésor	»	»	»	»
	§ 3. — Charges ou profits:				
630	Différences de charge (1re section)	»	10	»	»
635	Lots ou primes de remboursement (2e section)	36	»	»	»
640	Autres charges ou profits (3e section)	»	»	»	»
	Total	36	9.160	»	54

VIII. — TABLEAUX ANNEXES

I. — RELATIONS DU TRESOR AVEC LES INSTITUTS D'EMISSION D'OUTRE-MER (1)

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1957.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
A. — Banque de l'Algérie et de Tunisie	41.984	41.543	17.661	18.328
B. — Banque d'Etat du Maroc	13.863	25.754	4.544	4.995
C. — Banque de l'Afrique occidentale française	20.913	21.165	8.905	8.819
D. — Banque de l'Indochine	497	670	173	263
E. — Banque de Madagascar	9.298	9.366	3.686	3.195
F. — Banques nationales du Cambodge, du Laos et du Vietnam	5.466	4.275	1.975	1.167
G. — Caisse centrale de la France d'outre-mer	15.370	14.882	5.303	4.305
H. — Institut d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo	25.144	25.047	12.009	9.801
I. — Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun	15.431	18.232	4.974	5.921
Totaux	147.966	160.934	59.230	56.794

(1) Les chiffres indiqués au présent tableau proviennent des lignes nos 3, 3 *bis*, 3 *ter*, 176 *bis*, 180, 219, 220, 221 et 222.

II. — OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

A. — Situation d'ensemble.	Millions de francs.
Au 1er janvier 1957, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	30.011
Pendant les trois premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	34.074
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	46.282
Soit un total de	80.367
Les dépenses ont atteint	58.583
Par suite, au 31 mars 1957, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	21.784

B. — Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1957	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
Recettes et dépenses du budget général (IV)	11.760	317	4.148	266
Comptes spéciaux du Trésor (V § A à F)	11.877	40.880	3.302	2.682
Avances du Trésor, prêts et consolidations d'avances en prêts (V § G)	»	»	»	»
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (VI § A)	1.051	18	832	»
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (VI § B)	843	1	807	1
Opérations des collectivités administratives (VI § C)	695	3	306	»
Opérations des autres correspondants (VI § D)	23.841	22.250	3.551	4.712
Opérations affectant la dette de l'Etat (VII) A. — Mouvements de la dette non échue	8.077	»	»	»
Opérations affectant la dette de l'Etat (VII) B. — Opérations sur emprunts échus	439	»	439	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurements des comptes d'attente	»	575	(—) 587	575
Total	58.583	34.074	12.798	8.236

III. — DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 31 MARS 1957

		Millions de francs.
A. — Situation d'ensemble.		
Pendant les trois premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint		9.372.411
Leurs dépenses ont atteint		9.381.515
Soit un excédent de dépenses de		9.104
représenté: à concurrence de par une diminution des encaisses des comptables des postes.	8.449	
à concurrence de par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au § C ci-après.	655	

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mars 1957.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	Millions de francs.			
B. — Résumé des recettes et des dépenses.				
Opérations concernant le budget général:				
Budget de 1957	36.617	697	14.710	348
Règlements avec le Trésor	612	40.154	255	13.888
Opérations concernant les emprunts du Trésor:				
Emissions et versements au Trésor	62.659	69.077	18.144	22.173
Payements et remboursements par le Trésor	38.890	36.976	13.009	12.692
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section):				
Budget de 1956. — Opérations complémentaires	2.435	»	(3)(—) 1.421	»
Budget de 1957	49.261	56.761	19.810	20.752
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:				
Recettes et dépenses effectives (1)	58.152	81.762	21.616	25.820
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	81.590	53.744	21.875	16.075
Opérations concernant la caisse des dépôts et consignations	6.639	6.848	6.184	209
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	663	657	317	324
Opérations concernant les collectivités administratives	17.417	18.900	8.994	18.462
Transferts de fonds p/c de particuliers:				
Mandats français	2.532.434	2.529.015	852.273	845.446
Mandats internationaux	3.620	7.866	3.129	2.769
Mandats d'outre-mer et divers correspondants hors métropole	58.131	51.031	26.533	10.839
Autres opérations p/c de particuliers	30.858	34.349	17.797	12.125
Opérations concernant les offices étrangers	131.364	97.562	44.576	56.201
Comptes courants postaux (2)	6.265.958	6.287.012	2.061.248	2.101.569
Fonds en route, chevauchements comptables et appurement des comptes d'attente	4.215	»	4.215	(—) 9.721
Totaux généraux	9.381.515	9.372.411	3.133.264	3.149.971
C. — Mouvements des comptes courants et comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.				
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones.	15.937	»	10.854	»
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	29.111	»	58.888	»
Autres comptes de règlement	»	45.703	»	57.371
Totaux	45.048	45.703	69.742	57.371
Soit un excédent de recettes	»	655	12.371	»

Correspondant à l'excédent de dépenses des opérations mentionnées page 7120, cadre VI, § A, « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

(1) Dont 57.300 millions de « retraits » et 80.596 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.
(3) Réduction provenant de rectifications dans les écritures de l'agent comptable des P. T. T.

Evolution et Situation de la Dette publique de l'Etat, Situation des Comptes des Correspondants du Trésor, Evolution et Situation de la Dette propre de la Caisse autonome d'amortissement et des Budgets annexes.

La présentation inspirée dans une certaine mesure des règles du plan comptable général est répartie en deux grandes subdivisions retraçant: d'une part, l'évolution de la dette non exigible; d'autre part, le montant de la dette devenue exigible, les échéances à régler et les payements effectués.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

TABLEAU RECAPITULATIF (En millions de francs.)

CATEGORIES DE DETTES	SITUATION DE LA DETTE AU			EVOLUTION DE LA DETTE entre le 1er janvier et le 31 mars 1957		SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
	31 décembre 1954.	31 décembre 1955.	31 décembre 1956.	Diminution.	Augmentation.	
DETTES DE L'ETAT						
A. — Dette non exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Dette perpétuelle	98.078	98.062	98.049	4	»	98.045
II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	1.473.170	1.647.587	2.163.066	9.743	34.379	2.187.702
III. — Bons du Trésor et traites de dépenses publiques (1).	1.669.315	1.794.984	1.917.509	213.632	267.526	1.971.403
IV. — Engagements envers les instituts d'émission	814.929	704.029	633.029	292.549	314.449	654.929
Totaux de la dette intérieure	4.055.492	4.244.662	4.811.653	515.928	616.354	4.912.079
b) *Dette extérieure.*						
I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	361.652	307.406	295.712	16.184	30.000	309.528
II. — Echéances indéterminées	»	»	»	»	»	»
III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers internationaux	554.114	527.066	498.965	9.313	»	489.652
Total de la dette extérieure	915.766	834.472	794.677	25.497	30.000	799.180
Total de la dette de l'Etat non exigible	4.971.258	5.079.134	5.606.330	541.425	646.354	5.711.259
B. — Dette exigible.						
a) *Dette intérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	17.409	24.384	39.812	155.421	145.780	30.171
II. — Bons à intérêt progressif remboursables à vue	375.719	458.225	561.641	56.895	79.762	584.508
Total de la dette intérieure	393.128	482.609	601.453	212.316	225.542	614.679
b) *Dette extérieure.*						
I. — Emprunts et bons échus	120	9.967	719	27.793	29.764	2.690
II. — Bons remboursables à vue	203.810	182.830	158.370	1.000	»	157.370
Total de la dette extérieure	203.930	192.797	159.089	28.793	29.764	160.060
Total de la dette exigible	597.058	675.406	760.542	241.109	255.306	774.739
Total de la dette de l'Etat	**5.568.316**	**5.754.540**	**6.366.872**	**782.534**	**901.660**	**6.485.998**
Dont { **Dette intérieure**	**4.448.620**	**4.727 271**	**5.413.106**	**728.244**	**841.896**	**5.526.758**
Dont { **Dette extérieure**	**1.119.696**	**1.027.269**	**953.766**	**54.290**	**59.764**	**959.240**
DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT						
Dette intérieure	32.051	31.002	29.265	598	»	28.667
Total de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement	32.051	31.002	29.265	598	»	28.667
DETTE PROPRE DES BUDGETS ANNEXES						
A. — Dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones:						
Dette intérieure	48.046	70.857	87.528	106	»	87.422
Total de la dette propre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	48.046	70.857	87.528	106	»	87.422
B. — Dette propre du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française	»	11.224	11.224	»	»	11.224
Total de la dette propre des budgets annexes	48.046	82.081	98.752	106	»	98.646

(1) Des traites de dépenses publiques figuraient en solde aux 31 décembre 1954 et 1955. Par contre au 31 décembre 1956, la dette s'élevant à 1.917.509 millions est exclusivement représentée par des bons du Trésor.

EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT EN 1957

A. — Dette de l'Etat non exigible.

A. — DETTE INTERIEURE

I. — Dette perpétuelle. (En millions de francs.)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
300	Rentes 3 p. 100	23.121	4	»	23.117
301	Rentes 5 p. 100 1949	74.928	»	»	74.928
	Totaux	98.049	4	»	98.045

II. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.

(En millions de francs.)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
	Emprunts amortissables à long terme (1re section).				
305	1° Rentes sur l'Etat amortissables:				
	5 p. 100 1920, 60 ans, remboursables à 150 F	10.981	381	»	10.600
	3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	2.195	6	»	2.189
	3,50 p. 100 1942-1952, 60 ans	6.334	37	»	6.297
	3 p. 100 1945-1951, 60 ans et 3 mois	20.323	139	»	20.184
	3,50 p. 100 1952, 60 ans	384.153	818	»	383.335
	4,50 p. 100 1952, 60 ans	8.619	12	»	8.607
310	2° Obligations du Trésor amortissables:				
	4,50 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	6.107	»	»	6.107
	4 p. 100 1931-1951, 50 ans, remboursables à 140 F	5.100	»	»	5.100
	4,50 p. 100 1935, 30 ans	450	21	»	429
	3,50 p. 100 1943-1953, 30 ans	3.730	11	»	3.719
	3,50 p. 100 1944, 30 ans	1.982	27	»	1.955
315	3° Obligations du Crédit national émises pour le compte de l'Etat:				
	4 p. 100 1941, 50 ans	10.428	1	»	10.427
	3,50 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	4.737	4	»	4.733
	3,50 p. 100 octobre 1942, 50 ans et 3 mois	5.769	40	»	5.729
	3,50 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	5.868	42	»	5.826
	3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	19.267	»	»	19.267
	3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	29.872	»	»	29.872
	6 p. 100 1950, 30 ans	24.536	522	»	24.014
320	4° Bons de la caisse nationale de crédit agricole:				
	4,50 p. 100 1935, 25 ans	240	141	»	99
321	5° Emprunts de l'ancien gouvernement général de l'Indochine:				
	3,50 p. 100 1898	»	»	»	»
	3 p. 100 1902	»	»	»	»
	3,50 p. 100 1905	»	»	»	»
	3 p. 100 1909	38	»	»	38
	3,50 p. 100 1913-1952	40	»	»	40
	4 p. 100 1931	310	»	»	310
	4,50 p. 100 1932	379	»	»	379
	5,50 p. 100 1933	180	»	»	180
	5 p. 100 1935	105	»	»	105
	5,50 p. 100 1937	2	»	»	2
326	6° Emprunt libératoire du prélèvement 3 p. 100 1948	23.795	»	»	23.795
	Totaux de la 1re section	575.540	2.202	»	573.338

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section).				
330	1° Engagements envers la caisse des dépôts et consignations pour prêts d'intérêt économique, agricole ou social:				
	Loi du 7 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	1.356	47	»	1.309
	Habitations à loyer modéré	289.425	1.359	»	288.066
	Crédit immobilier	66.952	313	»	66.639
	Fonds commun du travail (habitations à loyer modéré et crédit immobilier)	104	2	»	102
	Habitations à loyer modéré améliorées	124	10	»	114
	Loyers moyens	67	12	»	55
	Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	48	3	»	45
	Electrification des campagnes	491	1	»	490
	Sinistrés du Sud-Ouest	22	5	»	17
	Crédit agricole (moyen terme)	3	»	»	3
	Crédit agricole (long terme)	89	»	»	89
	Equipement rural	775	»	»	775
	Assainissement du marché de la viande	4	»	»	4
	Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.215	13	»	1.202
	Prêts pour l'amélioration du logement rural (décret-loi du 24 mai 1938 et loi du 15 mai 1941)	202	»	»	202
	Prêts pour travaux de circonstance (ordonnance du 1er mai 1945)	286	4	»	282
335	2° Engagements divers au profit de la caisse des dépôts et consignations:				
	Remboursement des obligations de l'emprunt extérieur 7 1/2 p. 100 1921	191	»	»	191
	Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939	787	19	»	768
	Semestrialités remises en contrepartie du prêt de 4 milliards de francs (décret du 4 mai 1943)	500	»	»	500
	Semestrialités remises en contrepartie des prêts de 10 et 12 milliards de francs (décrets des 20 mars et 5 septembre 1945)	15.948	173	»	15.775
	Obligations du Trésor remises en vertu de la décision du 23 mai 1949	118.618	»	»	118.618
	Obligations du Trésor 5,30 p. 100 décembre 1949	3.037	»	»	3.037
	Obligations du Trésor 5,90 p. 100 1951	366	»	»	366
340	3° Engagements envers le Crédit foncier de France:				
	Subventions aux communes directement atteintes par les événements de guerre (loi du 4 octobre 1919)	39	»	»	39
345	4° Engagements envers la Société nationale des chemins de fer français et envers des compagnies ou réseaux de chemins de fer:				
	Annuités dues aux compagnies de chemins de fer pour garantie d'intérêts de 1871-1872	1	1	»	»
	Annuités dues à la compagnie des chemins de fer P. L. M. (loi du 18 février 1898)	2	»	»	2
	Annuités dues à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat	15	»	»	15
	Annuités dues aux compagnies de chemin de fer (subventions et avances)	38	4	»	34
	Annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt local	298	»	»	298
	Avances en argent et en travaux antérieurs au 31 décembre 1937 (convention de 1883 et conventions subséquentes)	4.117	45	»	4.072
	Insuffisance d'exploitation des exercices 1914 à 1937	20.544	48	»	20.496
350	5° Engagements envers les collectivités locales:				
	Annuités attribuées en payement de subventions pour les travaux d'outillage national (loi du 11 juillet 1933)	62	3	»	59
	Annuités attribuées en payement d'avances pour l'achèvement du programme des constructions d'habitations à loyer modéré (loi du 27 juillet 1934 et décret du 30 septembre 1934)	72	1	»	71
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement rural	21.119	312	»	20.807
	Annuités attribuées en payement de subventions pour l'exécution de travaux d'équipement des ports et de défense contre les eaux et contre la mer (loi du 1er octobre 1948)	227	3	»	224
	A reporter (2e section)	547.444	2.378	»	544.766

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
	Report (2e section)	547.444	2.378	»	544.766
355	6° Engagements envers les anciens actionnaires d'entreprises nationalisées:				
	Obligations de la Banque de France remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945)	2.685	268	»	2.417
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des banques nationalisées (loi n° 45-015 du 2 décembre 1945)	9.589	240	»	9.349
	Obligations de la Banque d'Algérie remises aux anciens actionnaires de cet établissement (loi n° 46-1070 du 17 mai 1946)	500	»	»	500
	Parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées (loi n° 46-835 du 25 avril 1946)	5.203	»	»	5.203
360	7° Emprunts des groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction:				
361	Emprunts obligataires (articles 45 et suivants de la loi du 30 mars 1947)	101.138	»	»	101.138
362	Emprunts auprès de la caisse des dépôts et consignations et de divers organismes	9.528	17	»	9.511
363	Emprunts auprès de banques sous forme de crédits	1.700	»	»	1.700
365	8° Engagements au profit de divers organismes, services ou particuliers:				
	Titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920)	575	21	»	554
	Annuités servies à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (convention du 18 mars 1913 approuvée par la loi du 11 août 1914)	1.376	13	»	1.363
	Amortissement des emprunts de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique (convention du 31 janvier 1928 et loi du 6 avril 1928)	»	»	»	»
	Attributaires d'indemnités de dommages de guerre (indemnités d'éviction, loi du 26 août 1948)	1.231	8	66	1.289
	Emprunts des compagnies de navigation en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat (loi du 28 février 1948)	1.280	11	»	1.269
	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (art. 35 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	5.027	173	»	4.854
366	Engagements au profit de l'institut d'émission de l'A. O. F. et du Togo (convention du 26 septembre 1955)	(1) 18.043	»	»	18.043
367	Emprunt de l'ancien gouvernement général de l'Indochine:				
	Emprunt 6 p. 100 1929 auprès de la caisse de retraites de la France d'outre-mer	»	»	»	»
	Total de la 2e section	705.049	3.129	66	701.956
	Emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives (3e section).				
370	1° Obligations de la caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948, 1950-1968	3.045	216	36	2.865
371	2° Emprunts de la caisse autonome de reconstruction:				
	Titres à 3, 6 ou 9 ans	283.842	2.120	18.487	300.209
372	3° Bons de la caisse nationale de crédit agricole à 20 ans (sans intérêt), émis en 1947-1950, remboursables à 200 p. 100	92	»	»	92
	4° Emprunts du Trésor:				
373	Obligations à 2, 4, 6 ou 8 ans 1952	36.050	»	»	36.050
374	Certificats d'investissements 5 p. 100 1953-1954 amortissables	119.709	»	»	119.709
375	Bons d'épargne	24.859	187	»	24.672
376	Bons d'équipement industriel et agricole	(2) 86.239	»	»	86.239
377	Emprunt national 5 p. 100 1956, 15 ans	320.535	»	»	320.535
378	Bons 5 p. 100 1957 à prime indexée	»	»	15.520	15.520
379	5° Titres amortissables en 5 ans remis aux distillateurs	8.136	1.889	270	6.517
	Total de la 3e section	882.507	4.412	34.313	912.408
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme (1re section)	575.540	2.202	»	573.338
	Emprunts remboursables par annuités à long terme (2e section)	705.049	3.129	66	701.956
	Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives (3e section)	882.507	4.412	34.313	912.408
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives	2.163.066	9.743	34.379	2.187.702

(1) Cette dette est compensée par une créance de l'Etat d'un égal montant sur le B. A. O.
(2) Y compris la somme de 4.107 millions représentant le montant de la prime de remboursement prévu par l'article 4 du décret n° 56476 du 14 mai 1956.

III. — Bons du Trésor.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
	Bons du Trésor (1e section).				
380	1° Bons du Trésor à un an	70.444	(1) 19.301	23.791	74.634
380 *bis*	2° Bons du Trésor à 2 ans	205.784	(1) 24.260	(*a*) 28.655	210.179
	3° Comptes courants de bons du Trésor:				
381-1	Catégorie A. — 75 à 105 jours	17.501	17.485	12.603	12.619
381-2	Catégorie B. — 355 à 365 jours	158.311	516	(*b*) 3.943	161.738
381-3	Catégorie C. — 715 à 725 jours	1.389.196	(1) 75.497	(*c*) 96.989	1.410.688
384	4° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (2)	76.573	76.573	101.545	101.545
	Total des bons du Trésor (*)	1.917.509	213.632	267.526	1.971.403

(1) Dont 788 millions d'opérations d'ordre, transfert aux catégories B et C de bons à 1 an ou 2 ans transformés en comptes courants et inversement, soit respectivement:
a) 8 millions des comptes courants catégorie C transformés en bons à 2 ans.
b) 265 millions de bons à 1 an transformés en comptes courants catégorie B.
c) 515 millions de bons à 2 ans transformés en comptes courants catégorie C.

(2) Bons souscrits depuis moins de 3 mois. Les bons souscrits depuis plus de 3 mois sont remboursables à vue et figurent parmi la dette exigible.

(*) Le tableau des échéances est donné en annexe.

IV. — Engagements envers les instituts d'émission.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
	1° Avances de la Banque de France:				
396	Avance permanente	50.000	»	»	50.000
397	Avances provisoires extraordinaires du 25 août 1940 au 20 juillet 1944	426.000	»	»	426.000
398	Avances provisoires (conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin 1947, 25 septembre 1947 et 22 janvier 1953)	153.100	288.700	310.600	175.000
	2° Avances de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie:				
405	Avance permanente	80	»	»	80
	3° Engagements divers:				
410	Bons du Trésor à 3 mois renouvelables remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	3.849	3.849	3.849	3.849
	Totaux	633.029	292.549	314.449	654.929

B. — DETTE EXTERIEURE

Cours des chancelleries au 1er janvier 1955: 1 dollar U. S. A. = 350 francs; 1 livre = 980 francs; 1 franc suisse = 81 francs; 1 franc belge = 7 francs; 1 couronne suédoise = 67,70 francs; 1 florin = 92,10 francs; 1 dollar canadien = 360 francs.

V. — Situation en francs. (En millions de francs.)

NUMERO d'ordre.	DESIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPERATIONS EFFECTUEES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
	I. — Dette amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives.				
	Emprunts amortissables à long terme (1re section).				
415	Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	8.195	1.184	»	7.011
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et à long terme (2e section).				
420	1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946, prêt-bail et autres créances militaires)	201.934	»	»	201.934
422	3° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés, port autonome du Havre (emprunts auprès de la Compagnie du canal de Suez, décrets des 28 février 1950 et 10 octobre 1953)	104	»	»	104
423	4° Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	82.842	»	»	82.842
424	5° Engagements envers les Etats-Unis (accord du 29 juin 1953)	2.637	»	»	2.637
	Total des emprunts à moyen et à long terme	287.517	»	»	287.517
	Emprunts à moyen terme ou à court terme, à échéances massives (3e section).				
426	Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers:	»	15.000	30.000	15.000
	Total des emprunts à moyen ou à court terme à échéances massives.	»	15.000	30.000	15.000
	RECAPITULATION				
	Emprunts amortissables à long terme (1re section)	8.195	1.184	»	7.011
	Emprunts remboursables par annuités à moyen et à long terme (2e section)	287.517	»	»	287.517
	Emprunts à moyen terme ou à court terme à échéances massives (3e section).	»	15.000	30.000	15.000
	Total de la dette amortissable à long, moyen ou court terme à échéances massives	295.712	16.184	30.000	309.528
	II. — Emprunts à moyen terme ou à court terme, échéances indéterminées (6e section).				
	III. — Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux.				
	Crédits de gouvernements étrangers et de banques étrangères (7e section).				
440	1° Crédits du Gouvernement britannique: Accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946	41.829	»	»	41.829
443	2° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis: Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	903	11	»	892
446	3° Crédits du Gouvernement du Canada: Accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947	63.882	»	»	63.882
448	4° Crédits du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande: Loi du 10 septembre 1947	4.900	1.225	»	3.675
	Avances d'organismes bancaires étrangers ou internationaux (8e section).				
	Avances de l'Export-Import Bank:				
450	Convention du 4 décembre 1945	126.663	3.208	»	123.455
451	Convention du 13 juillet 1946	182.570	4.869	»	177.701
452	Contrat du 28 octobre 1948	59.500	»	»	59.500
453	Contrat du 18 décembre 1950	3.598	»	»	3.598
454	Contrat du 18 avril 1952	15.120	»	»	15.120
	Total des crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	498.965	9.313	»	489.652
	Total de la dette extérieure	794.677	25.497	30.000	799.180

V *bis*. — Situation en devises.

1° Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
		Diminution.	Augmentation.	
Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946; prêt-bail et autres créances militaires)	576.956.031	»	»	576.956.031
Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés:				
Port autonome du Havre (emprunts auprès de la Compagnie du canal de Suez, décrets des 28 février 1950 et 10 octobre 1953)	300.000	»	»	300.000
Emprunt du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, 3,25 p. 100 1947	236.691.000	»	»	236.691.000
Crédit de 50 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de meubles en surplus situés sur les territoires des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	2.493.536	30.073	»	2.463.463
Crédit du Gouvernement du Canada (accords financiers des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	177.450.000	»	»	177.450.000
Avances de l'Export-Import Bank:				
Convention du 4 décembre 1945	361.896.500	9.167.000	»	352.729.500
Convention du 13 juillet 1946	521.625.000	13.910.000	»	507.715.000
Contrat du 28 octobre 1948	170.000.000	»	»	170.000.000
Contrat du 18 décembre 1950	10.279.152	»	»	10.279.152
Contrat du 18 avril 1952	43.200.000	»	»	43.200.000
Total	2.100.891.219	23.107.073	»	2.077.784.146

2° Situation de la dette en livres.

DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
		Diminution.	Augmentation.	
Crédits du Gouvernement britannique (accords financiers des 25 mai 1945, 29 avril et 3 décembre 1946)	42.682.010	»	»	42.682.010
Crédits du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947)	5.000.000	1.250.000	»	3.750.000
Total	47.682.010	1.250.000	»	46.432.010

3° Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).

DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957.		SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
		Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	101.163.920	14.617.590	»	86.546.330
Total	101.163.920	14.617.590	»	86.546.330

B. — Dette de l'Etat exigible.

VI. (En millions de francs.)

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
	A. — DETTE INTERIEURE EXIGIBLE				
	I. — Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor (1re section).				
500	1° Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	79	»	»	79
508	3° Bons du Trésor à court terme (75 à 725 jours, 1 an et 2 ans)	16.972	132.362	136.355	20.965
510	4° Bons de la reconstruction à 3 ans	77	18	»	59
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement (3e section).				
515	Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses du Trésor	14.355	9.669	1.857	6.543
	Echéances en capital à la charge du Trésor et intérêts à la charge du budget général (4e section)				
518	Bons d'épargne	»	187	187	»
520	Emissions diverses	512	14	»	498
	Echéances en capital et intérêts à la charge du budget général (5e section).				
525	Emprunt de la caisse autonome de la reconstruction. — Titres 3, 6 et 9 ans	»	2.120	2.120	»
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général (6e section).				
530	Emprunts remboursables par annuités à long et moyen terme	7.817	10.732	4.942	2.027
	Echéances en capital à la charge de divers organismes, services ou particuliers et intérêts à la charge du budget général.				
532	Titres d'annuités trentenaires remis à des sociétés d'assurances (article 55 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953)	»	319	319	»
	Total des emprunts et bons échus	39.812	155.421	145.780	30.171
	II. — Bons à intérêt progressif remboursables à vue.				
534	1° Bons du Trésor à intérêt progressif de 3 mois à 3 ans (1)	561.230	56.775	79.762	584.217
535	2° Bons de la défense nationale à intérêt progressif	411	120	»	291
	Total des bons à intérêt progressif remboursables à vue	561.641	56.895	79.762	584.508
	Total de la dette intérieure exigible	601.453	212.316	225.542	614.679
	B. — DETTE EXTERIEURE EXIGIBLE				
	I. — Emprunts et bons échus.				
	Echéances en capital à la charge du Trésor (1re section).				
540	1° Bons du Trésor souscrits par divers	»	15.000	15.000	»
552	7° Emissions diverses	10	»	»	10
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement (3e section).				
555	1° Emprunt 4 p. 100 1939 — 30 ans — aux Pays-Bas et en Suisse	32	439	1.174	767
557	3° Emprunts à des banques étrangères	»	»	»	»
560	4° Bons du Trésor souscrits par divers correspondants étrangers	»	»	»	»
565	5° Emissions diverses	42	»	»	42
	Echéances en capital à la charge de la caisse autonome d'amortissement et intérêts à la charge du budget général (6e section).				
570	1° Engagement envers les Etats-Unis (accord du 28 mai 1946: prêt-bail et autres créances militaires)	616	»	»	616
571	2° Emprunts à l'étranger des groupements de sinistrés	»	»	»	»
572	3° Emprunts du Crédit national à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement: 3,50 p. 100 1947	»	»	»	»
573	4° Crédits du Gouvernement britannique	»	»	»	»
576	5° Crédits du Gouvernement des Etats-Unis	19	»	11	30
579	6° Crédits du Gouvernement du Canada	»	»	»	»
580	7° Crédits du Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	»	»	1.225	1.225
585	8° Avances de l'Export-Import Bank	»	12.354	12.354	»
	Total des emprunts et bons échus	719	27.793	29.764	2.690
	II. — Bons remboursables à vue.				
590	3° Bons du Trésor à vue sans intérêts remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	22.570	1.000	»	21.570
591	4° Bons du Trésor remis au Fonds monétaire international	135.800	»	»	135.800
	Total des bons remboursables à vue	158.370	1.000	»	157.370
	Total de la dette extérieure exigible	159.089	28.793	29.764	160.060
	Total de la dette de l'Etat exigible	760.542	241.109	255.306	774.739

(1) Bons souscrits depuis plus de trois mois.

EVOLUTION ET SITUATION DES COMPTES DE DEPOTS DES CORRESPONDANTS DU TRESOR

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS	SOLDES au 1er janvier 1957. (1)	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Dépenses.	Recettes.	SOLDES au 31 mars 1957.
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	754.782	795.954	790.626	749.454
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	593.640	4.030.477	4.141.022	704.185
Opérations des collectivités administratives	658.063	2.141.117	2.122.317	639.263
Opérations des autres correspondants	188.323	769.270	741.257	160.310
Totaux	2.194.808	7.736.818	7.795.222	2.253.212

(1) Chiffres provisoires.

EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT EN 1957

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	3.702	»	»	3.702
Obligations 4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	24.148	197	»	23.951
Obligations 3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	1.415	401	»	1.014
Total	29.265	598	»	28.667

EVOLUTION ET SITUATION DE LA DETTE PROPRE DES BUDGETS ANNEXES EN 1957

(En millions de francs.)

A. — Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
DETTE INTERIEURE				
Obligations 4 1/2 p. 100 1929-1948	832	14	»	818
Obligations 4 p. 100 1941-1952	3.667	73	»	3.594
Obligations 3 1/2 p. 100 1943	2.038	19	»	2.019
Bons 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	2.392	»	»	2.392
Bons 6 p. 100 1953, amortissables en 15 ans	11.536	»	»	11.536
Bons 6 p. 100 1954, amortissables en 15 ans	20.697	»	»	20.697
Bons 6 p. 100 1955, amortissables en 15 ans	24.641	»	»	24.641
Bons 5,50 p. 100 1956, amortissables en 15 ans	21.725	»	»	21.725
Total	87.528	106	»	87.422

B. — Budget annexe de la radiodiffusion-télévision française.

DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1957.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mars 1957. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mars 1957.
Obligations 4 1/2 p. 100 1954, 15 ans	7.612	»	»	7.612
Obligations 4 1/2 p. 100 1955, 20 ans	3.612	»	»	3.612
Total	11.224	»	»	11.224

ANNEXES

TABLEAU DES ECHEANCES DES BONS DU TRESOR ET DES TRAITES DE DEPENSES PUBLIQUES

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFERENTS FONDS	SITUATION générale au 31 mars 1957	ECHÉANCES exigibles au 31 mars 1957.	ÉCHÉANCES NON EXIGIBLES AU 31 MARS 1957				
			1957.	1958.	1959.	1960.	Total des échéances non exigibles.
Bons du Trésor à 1 an	»	»	50.909	23.725	»	»	74.634
Bons du Trésor à 2 ans	»	»	72.882	108.936	28.361	»	210.179
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie A	1.890.823	20.965	12.619	»	»	»	12.619
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie B			158.116	3.622	»	»	161.738
Comptes courants de bons du Trésor. Catégorie C			537.114	785.997	87.577	»	1.410.688
Bons de la reconstruction à 3 ans	59	59	»	»	»	»	»
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	291	291	»	»	»	»	»
Emissions diverses	498	498	»	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif 3 mois à 3 ans	685.762	(1) 584.217	101.545	»	»	»	101.545
Totaux	2.577.433	606.030	933.185	922.280	115.938	»	1.971.403
			1.971.403				

(1) Montant des bons émis depuis plus de trois mois et dès lors exigibles.

SITUATION DES COMPTES COURANTS DE BONS DU TRESOR AU 31 MARS 1957

(En milliards de francs.)

	SITUATION au 1er janvier 1957.	SITUATION au 28 février 1957.	SITUATION au 31 mars 1957.
A. — Comptes courants tenus par la Banque de France et le service des émissions.			
1° Secteur bancaire et divers.			
Banque de France	276	336	315
Banques françaises	638	645	644
Banque de réescompte de la Sarre	3	3	2
Etablissements financiers et divers	20	17	14
Agents de change	17	20	22
Assurances	10	9	10
Total	964	1.030	1.007
2° Etablissements publics et semi-publics.			
Crédit foncier de France	3	2	2
Caisse centrale de la France d'outre-mer	»	2	2
Caisse des dépôts, Caisse autonome et F. S. R	365	351	336
Caisse nationale des marchés de l'Etat	21	20	20
Crédit national	1	1	2
Société nationale des chemins de fer français	27	31	30
Total	417	407	392
3° Instituts d'émission d'outre-mer.			
Banque de l'Algérie et de la Tunisie	135	135	140
Banque de Madagascar	7	7	7
Instituts d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo, de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun	6	6	6
Total	148	148	153
B. — Comptes courants tenus par la Banque de l'Algérie	36	41	39
Total général	1.565	1.616	1.591

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux exportateurs de marchandises à destination de l'étranger.

La fermeture de certains établissements bancaires consécutive aux mouvements de grève intervenus depuis le 9 juillet 1957, est susceptible d'entraîner des retards dans la réalisation des exportations de marchandises à destination de l'étranger. En vue de remédier à cette situation, il a été décidé que les exportations qui ne pourraient être domiciliées seraient faites, jusqu'à la reprise de l'activité normale des banques, dans les conditions indiquées ci-après.

I. — *Exportations réalisées sous le couvert de licences d'exportation ou d'engagements de change visés par l'office des changes (ou par ses délégations).*

Les licences et les engagements de change pourront être utilisés en douane sans avoir été préalablement domiciliés chez une banque, intermédiaire agréé, étant entendu que la domiciliation devra intervenir aussitôt que les circonstances le permettront. A cette fin, les exportateurs seront tenus:

a) Avant la présentation au bureau des douanes des licences ou des engagements de change, d'indiquer sur ces titres (rubrique 22) le nom et l'adresse de la banque choisie comme banque domiciliataire;

b) Après réalisation de l'exportation, et dès la réouverture de la banque, de remettre à cet établissement, en vue de l'ouverture d'un dossier de domiciliation, l'exemplaire vert de la licence ou de l'engagement de change restitué par le bureau des douanes.

II. — *Exportations réalisées sous le couvert d'engagements de change dispensés du visa de l'office des changes.*

Dans la mesure où les intermédiaires agréés se trouvent dans l'impossibilité d'exercer la délégation qui leur a été accordée dans ce domaine, les exportateurs sont exceptionnellement autorisés à présenter en douane, en ce qui concerne les exportations qui répondent à l'ensemble des conditions énumérées à l'annexe E jointe à l'avis n° 483 de l'office des changes, des engagements de change non revêtus du visa, ni de l'office des changes, ni d'un intermédiaire agréé. Ces engagements de change sont utilisés dans les conditions indiquées au paragraphe 1er ci-dessus.

Avis aux importateurs de pièces de rechange originaires et en provenance des pays de l'O. E. C. E. et de leurs territoires d'outre-mer, des Etats-Unis et du Canada.

Les importateurs sont informés de l'ouverture de crédits pour l'importation des pièces de rechange définies ci-dessous, lorsqu'elles sont originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada, d'une part (liste 1), des pays suivants ou de leurs territoires d'outre-mer, d'autre part (liste 2):

République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Turquie.

On considère comme « pièces de rechange » au titre du présent avis tout élément d'un ensemble mécanique ou électrique dont le remplacement en cas d'usure ou d'avarie est indispensable au fonctionnement et destiné exclusivement à l'entretien et à la réparation de tels ensembles.

Il est précisé en outre que:

1° Sont exclues les pièces de consommation interchangeables, tels qu'outils ou pièces travaillant comme outils (lames de scie, aiguilles de machines à coudre ou de métiers à bonneterie, etc.);

2° Sont exclus les éléments qui peuvent avoir une utilisation autre que celle de rechange définie ci-dessus;

3° Sont exclus les éléments qui peuvent être remplacés par des éléments différents de ceux d'origine en raison de l'absence de sujétions de nature et de dimensions;

4° Sont exclues, sauf exceptions autorisées, les pièces provenant d'un fabricant différent de celui des pièces d'origine qu'elles sont destinées à remplacer;

5° Les quantités à importer doivent être en rapport avec les besoins normaux des pièces de rechange des machines ou appareils étrangers en service en France à entretenir ou réparer;

6° Seules les demandes portant sur des pièces relevant des positions douanières dont la liste figure ci-après bénéficieront des dispositions du présent avis.

Les demandes de licences d'importation concernant les pièces de rechange ainsi définies pourront, par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, être déposées dès la publication du présent avis et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Afin d'en permettre une instruction plus rapide, les demandes de licences pourront être adressées directement au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, direction des industries mécaniques et électriques, 23, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e), qui, après examen, les fera parvenir avec son avis à l'office des changes.

Toutefois, les licences portant sur les pièces de rechange relevant des numéros de tarif 84-06 Eb à e, g, i, k, m, o à q, s et v, 84-59 Ma, 84-63 Ac, 85-08 Aa et B et 85-22 B et destinées aux moteurs d'avions ou à l'aviation seront à adresser au secrétariat d'Etat à la défense nationale et aux forces armées (air), direction technique et industrielle de l'aéronautique, 26, boulevard Victor, Paris.

Les dossiers de demandes devront porter en caractères apparents à la partie supérieure gauche de la chemise enveloppe la mention « pièces de rechange » dans le cas général et « pièces de rechange destinées à l'aviation » dans le cas prévu à l'alinéa précédent.

Le dépôt de fonds prévu au décret n° 57-312 du 15 mars 1957, modifié par le décret n° 57-665 du 4 juin 1957, sera effectué au moment de l'ouverture du dossier de domiciliation, conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 avril 1957.

I. — *Liste des positions douanières concernant les pièces de rechange originaires et en provenance des Etats-Unis et du Canada susceptibles de bénéficier des dispositions du présent avis.*

73-18 B.
73-29 A.
73-32 B.
73-32 D a, b, d, e.
73-35 A, B, C, D.
73-36 D.
73-37 A et B.
73-40 J a, b, c, d.
74-07 A d.
74-07 B d.
74-07 C e.
74-15 A, B a, c.
74-16.
74-17 B.
74-19 F.
Ex 75-04 A (tubes façonnés seulement).
75-06 B.
Ex 75-06 C (boulonnerie et visserie seulement).
75-06 E.
76-06 B.
76-15 A.
76-16 D, H.
78-06 B.
79-06 C.
80-06 C.
Ex 83-01 B (à l'exception des clefs).
83-08.
84-03.
84-05 C.
Ex 84-06 E b, c, d, e, g, i, k, m, o, p, q, v.
Ex 84-06 E s (2).
84-07 B c, d.
84-08 F.
84-10 H.
84-11 D, E, F b.
84-12.
84-14 D.
84-15 D.
84-16 B b.
84-17 A c, B, C, E.
84-18 A a, b.
84-18 B c.
84-19 A, B, C a, b, c.
84-19 D, E b.
84-20 C.
84-21 A, C a, D.
84-22 A f, B e, C, D, E b, F, G, I, J b, K, L, M a, b.
84-23 A c, d, e, f, g, h.
84-23 B.
84-23 C.
84-24.
84-25 C h, i.
84-26.
84-27.
84-28.
84-29.
84-30 A, B, C, D, E.
84-31 A, B, C.
84-32.
84-33.
84-34 A, G.
84-35 A e, B.
Ex 84-38 A (à l'exception des broches, ailettes, anneaux, curseurs, cylindres cannelés).
84-38 C a, b, f, g, h, i, l, m, n.
84-39 A d.
84-39 B.
84-40 A a, B b, C b, D, E.
84-41 B c, d.
84-42 A, B a, b.
84-43 A, B, D.
84-44 B b.
84-48 A, B a, P, C.
84-49.
84-50.
84-55 A, B, C, E.
84-56 A, B, C, D.
84-57 A a, b, c, d, e, B.
84-58.
84-59 A a, b, c.
84-59 B a, b, C, D a, c, E, F, G, H, I, L, O, P, M a.
84-62 A, B.
84-63 A a, c.
Ex 84-63 A d (1).
Ex 84-63 B a, b.
84-63 C (1).
84-63 D (1).
84-63 E (1).
84-63 F (1).
84-63 G (1).
84-63 H (1).
84-64 B.
Ex 84-65 C b, c, d, e, f, g (1).
85-01 B, E.
85-02 B.
85-05.
85-08 A a, B a.
85-08 B e (2).
85-11 B g.
85-12 F.
85-13 C.
85-16.
85-17.
Ex 85-19 A e (1).
Ex 85-22 B (2).
85-24 C.
85-28.
86-09 E, G, H.
86-10.
87-07 B
87-12 B, C.
87-14 A c, C.
90-06.
90-07 C c.
90-08 E b.
90-09.
90-10 C a, b, c.
90-11.
90-12.
90-14 B, C, D, E.
90-15.
90-16 B a, b, c.
90-17 A.
90-17 B c, d, e, f.
90-18 A, B b.
90-19 A, B d.
90-20 C c.
90-22 A d, B.
90-25 A, B, C, E.
90-28 C a.
90-29.
91-11 C à I.
92-13 A, B.
93-06 B.
94-02 D.

(1) A l'exception des pièces pour automobiles.
(2) Pour l'aviation seulement.

II. — *Liste des positions douanières concernant les pièces de rechange originaires et en provenance des pays de l'O. E. C. E. et de leurs territoires d'outre-mer susceptibles de bénéficier des dispositions du présent avis.*

73-18 B.
73-29 A.
73-32 B.
73-32 D a, b, d, e.
73-35 A, B, C, D.
73-36 D.
73-37 A et B
73-40 J a, b, c, d.
74-07 A d
74-07 B d.
74-07 C e.
74-15 A, B a, c.
74-16.
74-17 B.
74-19 F.
Ex 75-04 A (tubes façonnés seulement).
75-06 B.
Ex 75-06 C (boulonnerie et visserie seulement).
75-06 E.
76-06 B.
76-15 A.
76-16 D, H.
78-06 B.
79-06 C.
80-06 C.
82-13 A.
Ex 83-01 B (à l'exception des clefs).
83-08.
84-03.
84-05 C.
84-06 E a à v.
84-07 B c, d.
84-08 F.
84-10 A, C, D, H.
84-11 D, E, F b.
84-12.
84-14 D.
84-15 D.
84-16 B b.
84-17 A c, B, C, E.
84-18 A a, b.
84-18 B c.
84-19 A, B, C a, b, c.
84-19 D, E b.
84-20 C.
84-21 A, C a, D.
84-22 A f, B e, C, D, E b, F, G, I, J b, K, L, M a, b.
84-23 A c, d, e, f, g, h.
84-23 B.
84-23 C.
84-24.
84-25 C h, i.
84-26.
84-27.
84-28.
84-29.
84-30 A, B, C, D, E.
84-31 A, B, C.
84-32.
84-33.
84-34 A, G.
84-35 A e, B.
Ex 84-38 A (à l'exception des broches, ailettes, anneaux, curseurs, cylindres cannelés).
84-38 C a, b, f, g, h, i, l, m, n.
84-39 A d.
84-39 B.
84-40 A a, B b, C b, D, E.
84-41 B c, d.
84-42 A, B a, b.
84-43 A, B, D.
84-44 B b.
84-48 A, B a, D, C.
84-49.
84-50.
84-55 A, B, C, E.
84-56 A, B, C, D.
84-57 A a, b, c, d, e, B.
84-58.
84-59 A a, b, c.
84-59 B a, b, C, D a, c, E, F, G, H, I, L, M, O, P.
84-62 A, B.
84-63 A a, b, c.
84-63 A d.
Ex 84-63 B a, b, c.
84-63 C.
84-63 D.
84-63 E.
84-63 F.
84-63 G.
84-63 H.
84-64.
84-65 C b, c, d, e, f, g.
85-01 B, E.
85-02 B.
85-07 B.
85-05.
85-08 A, B.
85-09 A.
85-11 B g.
85-12 F.
85-13 C.
85-16.
85-17.
85-19 A e.
85-22 B.
85-24 C.
85-28.
86-09 E, G, H.
86-10.
87-06 A, B e à m.
87-07 B.
87-12 B, C.
87-14 A c, B f, C.
90-06.
90-07 C c.
90-08 E b.
90-09.
90-10 C a, b, c.
90-11.
90-12.
90-14 B, C, D, E.
90-15.
90-16 B a, b, e.
90-17 A.
90-17 B c, d, e, f.
90-18 A, B b.
90-19 A, B d.
90-20 C c, e.
90-22 A d, B.
90-25 A, B, C, E.
90-28 C a.
90-29.
91-11 C à I.
92-13 A, B.
93-06 B.
94-02 D.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes coté à la Bourse du 17 juillet 1957.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 .(1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
367 70	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	368 60	368 30
163 10	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2802 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2806 ..	.... ..
8393 50	Allemagne occid	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8395 ..	8396 ..	8395 50
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
700 55	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	700 55	700 50
5071 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5067 50	5065 ..
980 75	Gde-Bretagne ...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	980 60	980 50
56 43	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 43	.... ..
4908 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4907 ..	4900 ..
9229 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 90	9231 ..	9228 50
6785 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 30	6790 ..	6785 ..
8037 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8043 ..	8039 50
1007 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
1221 ..	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1219 ..	1216 ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4864 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 606	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A. ..... 100 F C. F. A. 200
Zone C. F. P. ..... 100 F C. F. P. 530

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris
COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.014.00, PARIS
et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

EVALUATION D'OFFICE

des bases d'imposition d'un contribuable à la suite d'opposition à un contrôle fiscal.

(Application de l'article 91 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956.)

Le 30 janvier 1957, à Cloyes (Eure-et-Loir), une vérification des déclarations souscrites par M. Girard (Etienne), entrepreneur de charpentes, demeurant à Cloyes, 6, rue Saint-Michel, en matière d'impôts sur le revenu des personnes physiques, n'a pu avoir lieu.

En conséquence, l'administration fiscale a dû appliquer à M. Girard les dispositions du paragraphe III-A de la loi du 2 avril 1955 et procéder à une évaluation d'office de ses bases d'imposition.

Le bénéfice net primitif de M. Girard s'élevait à :

3.585.000 F pour l'année 1953 ;
1.686.000 F pour l'année 1955.

Ces chiffres ont été respectivement portés par l'administration à :

5.320.000 F pour l'année 1953 ;
4.020.000 F pour l'année 1955.

L'imposition à la charge du contribuable a été élevée, en conséquence, de :

858.900 F à 1.597.500 F pour l'année 1953 ;
245.920 F à 1.090.980 F pour l'année 1955.

Les pénalités encourues s'élèvent à 672.130 F.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

18 juin 1957. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des locataires de Jonas-Hauptmann.** But : défense des locataires des cités Saint-Jean, à Cagnes-sur-Mer. Siège social : villa Michel, Cagnes-sur-Mer.

18 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon. **Association sportive La Boule du Crépy.** But : développer et propager le sport boules dans la commune de Ballaison. Siège social : café Audisio, Ballaison (Haute-Savoie).

20 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Société des compagnons maçons-tailleurs de pierre des devoirs du tour de France.** But : formation d'ouvriers compagnons. Siège social : 54, avenue Adrien-Tarrade, Limoges.

20 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. **Comité des fêtes de Saint-Michel-en-Brenne.** But : organiser des fêtes et venir en aide aux sociétés locales. Siège social : mairie de Saint-Michel-en-Brenne (Indre).

24 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Modern' Jazz-Club de Compiègne.** But : faire entendre du jazz. Siège social : 8, rue des Minimes, Compiègne (Oise).

25 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Comité d'aide aux vieux des impasses du Beau-Marais, rue du Beau-Marais et cité Castre.** But : venir en aide aux vieux, déshérités et soldats. Siège social : 2, impasse du Beau-Marais, Calais (Pas-de-Calais).

25 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Centre d'études techniques du Pays de Bray et du Pays de Lyons, dit C. E. T. A. Bray-Lyons.** But : recherche, étude et expérimentation de méthodes modernes d'agriculture et d'élevage. Siège social : mairie de Bezancourt (Seine-Maritime).